

L'Unité

Le journal de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires



**On veut
respirer !**

ON VEUT RESPIRER

Bon nombre d'entre vous ont dû profiter de la période de fin d'année, paradoxalement appelée «trêve des confiseurs», pour passer de doux moments en famille ou entre amis et oublier quelques instants durant les tracas quotidiens qui ont ponctué l'année qui vient de se terminer.

Passée cette respiration, il va falloir replonger, trop vite, dans un quotidien de plus en plus marqué par une tension qui confine parfois à une certaine barbarie.

Tensions internationales laissant craindre la naissance de nouveaux conflits armés et civils ; tensions économiques, largement entretenues par les agences de notation et autres spéculateurs qui poursuivent leurs sales besognes de destruction des droits sociaux au profit de financiers avides qui continuent de prospérer sur le dos des Etats et des peuples ; tensions professionnelles enfin, avec une année qui ne s'annonce pas beaucoup moins calme que la précédente dans les services de la DGFIP.

Dans ce contexte où les rapports ont tendance à se radicaliser, la campagne de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires «on veut respirer» prend toute sa dimension.

Les actions locales, déjà nombreuses en décembre, autour de la tenue des CTP locaux, vont se poursuivre et notre croisade va s'étaler tout au long de l'année 2011, au bout de laquelle vous serez appelés à désigner, au cours du dernier trimestre, celles et ceux à qui vous confierez votre défense individuelle et collective, à la DGFIP, au Ministère et à la Fonction Publique.

L'année s'annonce donc chargée et l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sera à vos côtés, en permanence, pour que vous puissiez enfin échapper à la pression, reprendre la main sur votre travail, retrouver la place qui devrait être la vôtre dans une administration régaliennne, placée au centre du système de redistribution des richesses et du contrôle de la dépense publique, au service de l'intérêt général, à vos côtés pour redonner du sens à vos missions et pour que vous puissiez respirer !

Dans ce numéro 956

- *Inversez la pression : boycottez l'entretien* p. 4
- *Nouvelles règles de gestion - Objectif 2011* p. 5
- *Les cotisations 2011* p. 6 et 7



L'Unité souhaite à ses lecteurs et lectrices, ainsi qu'à tous leurs proches, une excellente année 2011.

Drôle d'habitants sur cet hexagone

L'épisode neigeux qui a provoqué une véritable pagaille dans les transports, notamment en Ile de France, révèle un paradoxe plusieurs fois pointé par les sondages de tous poils : nos concitoyens veulent des services publics au «top» mais rechignent à les financer autant qu'ils aspirent à voir diminuer le nombre des agents publics que politiques et médias rendent responsables de tous les maux de notre société en crise. Les réactions «à chaud» des membres du gouvernement ne sont sans doute pas innocentes, car les citoyens de notre beau pays en reviennent de leurs critiques acerbes sur le coût présumé des services publics.

Un récent sondage réalisé par BVA montre que les français critiquent de plus en plus l'action de l'Etat en matière de services publics, avec un taux d'opinions positives en chute depuis 4 ans et qui s'établit à 41% (-2 points par rapport à l'année dernière). Selon l'institut de sondage, les critiques portent moins sur le travail des agents que sur la politique du gouvernement ; pour les sondés, l'essentiel en matière d'économie a été fait et d'autres ponctions en matière d'emplois et de budgets mettraient en péril des services publics essentiels comme ceux de l'emploi ou de l'éducation. Belle prise de conscience !

Révolution même quand près de la moitié des personnes interrogées se disent prêtes à payer plus d'impôts pour renforcer les services publics. Tout n'est donc pas perdu !

Plébiscite pour les syndicats ?

Selon un autre sondage (TNS Sofres), malgré l'échec de la mobilisation contre la réforme des retraites, 54% des Français disent faire confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts. Le taux de confiance est en hausse de 12 points chez les 24/34 ans, de 11 points dans le secteur privé et de 8 points dans le secteur public. «Tant qu'il y a de la lutte, il y a de l'espoir».

4 589 milliards d'euros. C'est le volume des aides publiques en faveur du secteur financier, autorisées par la Commission européenne entre octobre 2008 et octobre 2010.

RGPP2 : les services supports dans le collimateur

Si les administrés comme les syndicats professionnels, réclament la fin des coupes claires dans les budgets et les effectifs de la Fonction Publique, le gouvernement ne semble pas l'entendre de cette oreille et veut poursuivre sa politique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Il cherche et semble avoir trouvé les viviers de productivité qui pourraient lui permettre de réduire encore la voilure : les services supports.

Une phrase sibylline lue au détour du projet de loi de Finances de 2011 laisse entendre que, dans le cadre de la deuxième vague de la RGPP, il serait possible de réduire de 30% le volume des emplois des services support.

La DGFIP a d'ailleurs déjà commencé. Dans le cadre du déploiement de Chorus, elle a supprimé pas loin de 25% des emplois implantés dans les DDFiP et DRFiP, chargés de la «dépense Etat». Le modèle d'organisation, largement inspiré de la RGPP (1ère version), qui accompagne la généralisation de cet outil informatique est à l'évidence transposable et l'arrivée prochaine de l'ONP (opérateur national de la paye) risque d'engendrer une vague de suppressions d'emplois dans les services RH des administrations (dont la DGFIP) comme dans les services informatiques. Ces derniers constituent, aux dires de Ph. Parini lui-même, un filon de suppressions d'emplois et la nomination récente, par F. Baroin, d'un Directeur des Systèmes d'Information (DSI) de niveau interministériel, chargé de coordonner et de rationaliser les systèmes d'information de l'ensemble des ministères, n'augure rien de bon.

«Quand on veut tuer son chien, on prétend qu'il a la rage», ce vieil adage populaire convient parfaitement à la situation.

Prévisions économiques : à quels saints se vouer ?

Selon l'OFCE (Office Français des Conjonctures Economiques) la politique de réduction drastique des déficits publics va briser la croissance de l'économie hexagonale.

On nous aurait donc menti ? A en croire notre bon gouvernement, les politiques budgétaires actuelles, frappées du sceau de la rigueur, ont pour objectif de relancer l'économie et de nous faire sortir de la crise ! La Ministre des Finances, Madame Lagarde, n'annonce-t-elle pas un taux de croissance de 2% en 2011 ? Langue de bois politico-électorale ou méthode Coué ?

L'OFCE est quant à lui beaucoup plus pessimiste (ou réaliste) en pronostiquant en taux de 1,8% pour 2011.

Pour ce qui concerne le chômage, là où les ministres en charge du dossier nous font espérer une décrue, les prévisionnistes voient une remontée à 9,7% de la population active ainsi qu'une baisse de la consommation des ménages, qui est l'un des ressorts d'une croissance soutenue.

Pas facile d'y voir clair pour le citoyen candide peu au fait des mécanismes économiques et financiers et qui balance entre sa propre réalité et celle qu'il côtoie et les annonces contradictoires des uns et des autres.

Dans ces conditions, la confiance est loin d'être de retour en 2011.

Inversez la pression : Boycottez l'entretien

Depuis son apparition dans le paysage administratif, suite à la promulgation du décret 2002-682 du 29 avril 2002, l'entretien préalable à la notation est venu bouleverser en profondeur les rapports hiérarchiques comme le rapport au travail.

Les chefs de service, pour certains à l'insu de leur plein gré, ont été propulsés au rang de managers, chargés de manier la carotte et le bâton, de sanctionner et de récompenser, dans un cadre budgétaire contraint et sans les marges de manœuvre suffisantes pour valoriser le travail de leurs équipes. Les derniers récalcitrants ont rejoint le rang, non sans user des ficelles que l'administration nous a concédées (la rotation des majorations de notes) et en continuant de pester contre la lourdeur du système.

Celui-ci a lentement et insidieusement fait basculer les agents dans l'acceptation inconsciente d'une norme qu'ils rejettent pourtant chaque jour. C'est ce que Paul Michel Foucault (Philosophe français dont l'œuvre traite notamment de la subjectivation) nommait la «conduite des conduites», soit une manière oblique et indirecte de guider le compor-

tement des individus en les mettant dans des situations où leur intérêt personnel (ici l'avancement, la promotion, la reconnaissance) est sollicité pour les orienter vers des choix supposés libres (ici réaliser le travail prescrit, travailler pour les indicateurs).

La technique d'évaluation à partir d'objectifs quantifiés, de punitions et de récompenses en fonction du «résultat» et du mérite s'ingénie à isoler les agents, à les mettre sous tension, à les dresser les uns contre les autres de manière à sanctionner les prétendus plus faibles.

Le résultat : la destruction des collectifs de travail, eux-mêmes mis en concurrence au travers des Plans Annuels de Performance (PAP) et des DPA sanctionnés par une prime collective d'intéressement, mais surtout la destruction des individus, soumis à des formes de pression toujours plus dures et contraints d'en faire toujours plus chaque année.

On imagine avec horreur ce qu'il adviendra si le troisième élément de cette mécanique infernale, la prime de fonction et de résultat (PFR), est finalement mis en place !

Réagissez, résistez, désobéissez !

Les dispositifs à l'œuvre ont produit des effets divers qui vont de la «servitude volontaire» à la peur en passant par le zèle conformiste ou la résignation. Ils ont aussi engendré des formes dramatiquement individualisées de résistance et de refus subjectifs qui se cachent derrière les longues maladies, les dépressions et plus grave, les suicides sur les lieux de travail. Ces drames humains ne sont malheureusement pas l'apanage de France Télécom/Orange et si nous voulons éviter qu'ils deviennent un jour celui de la DGFIP, il nous faut entrer collectivement en résistance et désobéir.

N'ayez plus peur

Si reprendre la parole et exprimer son mal être et sa souffrance, notamment au travers de l'outil que constitue par exemple le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est un début, cela suffit-il à inverser la tendance et à contraindre l'administration à renoncer à ses méthodes de management inspirées du privé ? A l'évidence non, et ce malgré les engagements du DG «d'atténuer le rôle des indicateurs dans la vie des services». Alors ensemble et partout, désobéissons : détournons les textes débilés, contournons les règles inapplicables, transgressons les consignes absurdes, faisons preuve de mauvaise volonté, mettons en œuvre l'inertie, la dérision et la «grève intérieure», faisons exploser leur matrice et imposons la notre ! Que risque-t-on ? Rien puisque nous

allons continuer à faire notre travail comme il devrait être fait !

Et pour commencer attaquons-nous, dès le début de l'année 2011, au cœur de la machine infernale, l'entretien d'évaluation : boycottons-le !

Ici encore quels sont les risques d'une action qui se veut collective et majoritaire (ni héros, ni martyrs) ? De froisser la susceptibilité du chef de service avec qui tout se passe bien ? L'action n'est pas tournée contre lui, mais bien contre un système dont lui-même est victime. Imaginez sa position demain quand il devra annoncer à certains de ses agents que non seulement il ralentit leur avancement et leur carrière mais qu'en plus il réduit leur rémunération ! Il vous sera même reconnaissant de lui éviter des heures d'entretien et de saisie dans Evalnot,

sans compter la gestion des recours. Il serait même imaginable de l'inclure dans l'action en lui proposant de refuser de procéder aux entretiens (on peut rêver).

D'être exclu d'une majoration de note ? Si certains chefs de services ont tenté de sanctionner de la sorte les «boycotteurs», ils ne sont pas légion. En plus, les CAP sont là pour veiller au grain avec un argument «béton» : **l'entretien d'évaluation n'est pas obligatoire.**

D'être barré d'une promotion interne ? Là encore les CAP sont là pour rétablir la situation. En plus, quand on fait le ratio entre le nombre de promotions et le nombre de candidats à celle-ci, on s'aperçoit vite que l'étranglement provient plus du volume des plans de qualifications que du bon vouloir d'un chef de service.

Dès la mise en place de l'entretien d'évaluation, le syndicat a lancé un mot d'ordre de boycott. Celui-ci a été plus ou moins suivi.

En 2011, alors que l'administration envisage à terme la suppression de la note chiffrée et l'instauration d'un entretien professionnel obligatoire et annuel, l'action de boycott devient le moyen idéal pour dire : «Maintenant ça suffit !»

L'Unité et le site (www.snui-sudtresor.fr) rendent compte régulièrement et en continu des discussions entamées entre l'administration et les organisations syndicales et qui doivent conduire à l'élaboration d'un corps de règles nouvelles qui s'appliqueront à terme à tous les agents de la DGFIP.

L'année 2010 a été ponctuée de nombreux groupes de travail et l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a du taper du point sur la table pour alléger un calendrier démentiel qui aurait mobilisé les militants du bureau national tous les jours (ou presque) durant le dernier quadrimestre de l'année. La trêve des confiseurs arrive à point nommé pour permettre à chacun de souffler un peu avant de repartir à l'assaut des groupes de travail déjà programmés pour le premier trimestre 2011.

Il nous est apparu utile, à ce stade, de rappeler dans quel état d'esprit l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a abordé, aborde et abordera ce cycle de négociations.

VERS DE NOUVELLES RÈGLES DE GESTION OBJECTIF 2011

Petit retour en arrière

Rappelons tout d'abord que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires n'a rien demandé : le syndicat s'est prononcé, dès juin 2007, contre tout type de fusion, opposition renouvelée en 2009 et qui continue de guider nos actions et nos interventions dans un cadre fixé, contre notre gré, par l'administration. En 2007, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a même été la seule organisation syndicale de la DGFIP à tenter de mobiliser, sans succès, les personnels, pour faire reculer le gouvernement sur son projet de fusion globale.

Rappelons encore, qu'en corollaire de son opération de fusion, l'administration a imposé une harmonisation indemnitaire dont le syndicat condamne toujours les effets : un accroissement des écarts pré-existants dans l'échelle des rémunérations.

Rappelons enfin, même si ces avancées sont encore insuffisantes au regard des bouleversements que constitue la fusion, que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a porté et obtenu satisfaction sur les revendications suivantes :

- ▶ prime de fusion intégrée dans l'IMT et prise en compte pour le calcul des droits à pension. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires continue de revendiquer le doublement de cette prime,
- ▶ instauration et pérennisation de l'examen professionnel de B en A. L'attente était très forte, en témoigne le nombre de candidats inscrits à cette sélection. L'examen a permis à de nombreux contrôleurs d'accéder à la catégorie A,
- ▶ amélioration significative des plans de qualification qui ouvre de nouvelles possibilités de promotion pour les C et les B,
- ▶ 8ème échelon pour la catégorie C : un accord de principe nous a été donné sur sa mise en place qui devient désormais accessible et améliorera significativement la situation de milliers d'agents de catégorie C.

Le maître-mot : progrès pour tous

En matière de règles de gestion, comme dans le cadre des négociations sur les statuts, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires argumente et revendique pour obtenir des règles équitables, transparentes, comprises et acceptées de tous. Il ne s'agit pas pour nous d'essayer de prendre et d'ajouter, dans une espèce de comparaison malsaine, le meilleur des deux anciens systèmes, mais bien de tenter d'obtenir, pour l'ensemble des agents de la DGFIP, des garanties plus fortes dans le cadre qui nous est imposé par l'administration. Il s'agit également, pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, de préserver, le plus longtemps possible, les droits acquis par les agents des deux filières dans chacun de leurs anciens systèmes. Il ne s'agit pas enfin, que chacun en soit persuadé

et rassuré, d'imposer aux agents de la filière fiscale les règles de ceux de la filière gestion publique et vice-versa.

Nos délégations sont équilibrées et nous préparons de concert nos confrontations avec l'administration. Cela signifie que nous confrontons nos points de vue et que nous prenons en compte, dans toute la mesure du possible, les particularismes issus des dispositifs qui existaient avant la fusion.

Ainsi, à titre d'exemple, c'est l'administration, et pas les organisations syndicales, qui a fait le choix d'utiliser la règle de l'ancienneté administrative pour départager les candidats à une mutation et qui a décidé d'abandonner le droit au retour.



Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, dans le droit fil de notre analyse et de nos positions qui affirment, depuis 2007, qu'un agent de l'ex-DGCP ne fait pas le même métier qu'un agent de l'ex-DGI et que la fusion a pour conséquence de niveler, par le bas, les technicités, les modes de gestion et les niveaux de rémunération, une mesure de maintien de filières de gestion distinctes, dans le cadre d'une période de convergence la plus longue possible est seule de nature à garantir les droits et garanties des agents de la DGFIP.

COTISATIONS 2011



Dans quelques jours, les militants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires viendront vers toi pour savoir si tu souhaites, au travers du paiement d'une cotisation syndicale, marquer ou continuer de marquer ton engagement et ton soutien à l'action du syndicat.

Payer une cotisation constitue, pour nous, un geste fort dans un contexte plutôt frappé du sceau de l'individualisme. Il démontre l'attachement à des valeurs et à une certaine forme de syndicalisme qu'incarne l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires. Il démontre aussi ta volonté de te défendre contre une adversité de plus en plus forte.

Le syndicat n'existe pas sans syndiqués. Par ton adhésion ou le renouvellement de celle-ci tu participeras à la consolidation du syndicalisme d'adhérents, de proximité, de propositions et d'actions, du syndicalisme indépendant, implanté dans son champ professionnel, la DGFIP, et ouvert sur la société et le monde du travail que nous entendons continuer de porter et de faire progresser.

En un an d'existence, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a pris toute sa place dans une administration en pleine mutation mais aussi dans des combats qui concernent la société toute entière comme celui que nous avons mené, ensemble et dans l'unité, contre le projet de réforme des retraites. C'est aussi grâce à toi.

Pour renforcer encore l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, renouvelle ton adhésion ou adhère à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires.

Si tu éprouves des difficultés, n'hésites pas à demander des facilités de paiement à ton correspondant ou à ton trésorier.

L'Union ... pour t'informer, te défendre, t'engager.

RETRAITABLES : CEUX QUI PARTENT EN 2011

Ils payent 50 % de la cotisation 2011 du barème des actifs correspondant à leur grade et échelon.

ATTENTION : Le trésorier de votre section doit remplir un bordereau spécifique comportant toutes vos coordonnées.

POUR CEUX QUI SONT DÉJÀ EN RETRAITE

Les cotisations sont à payer uniquement par chèque bancaire.
La cotisation due est fonction de la pension mensuelle nette perçue sur le barème ci-contre.

Transmettre directement le chèque au siège à Paris au Comité de Liaison. C'est le CLR qui reverse à la Fédération Générale des retraités et à l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires la part qui leur revient.

Les chèques sont à établir à l'ordre de :

**Union SNUI-SUD Trésor-CLR
Boîte 29, 80 rue de Montreuil 75011 PARIS**

PENSION MENSUELLE PERÇUE	MONTANT
Jusqu'à 1 050 €	13 €
de 1 051 à 1 200 €	16 €
de 1 201 à 1 350 €	19 €
de 1 351 à 1 500 €	26 €
de 1 501 à 1 700 €	31 €
de 1 701 à 2 050 €	37 €
de 2 051 à 2 400 €	46 €
de 2 401 à 2 700 €	57 €
de 2 701 à 3 100 €	74 €
de 3 101 à 3 600 €	84 €
de 3 601 à 4 100 €	96 €
Au-delà de 4 100 €	102 €

LE TARIF 2011 DES ACTIFS

Cat	GRADES	Abréviations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	Contractuels (régisseurs)	C Reg	45	53	56	61	64	71	73	-	-	-	-	-	-
	Contractuels Hypothèques	C Hyp	51	56	61	65	69	73	78	-	-	-	-	-	-
	Agents contractuels de droit public (1)	ACDP	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Auxiliaires de service et de bureau	Aux	34	34	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Agents «Pacte juniors»	APJ	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C	Ag. Adm. ou techn. 2ème cl. stagiaires (éch. 3)	AA 2/AT 2 stag	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ag. Adm. ou techn. 2ème cl. (éch. 3)	AA 2/AT 2	55	56	57	59	60	61	63	66	-	-	-	-	-
	Ag. Adm. ou techn. 1ère cl. stagiaires (éch. 4)	AA 1/AT 1 stag	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ag. Adm. ou techn. 1ère cl. (éch. 4)	AA 1/AT 1	56	57	59	60	63	65	67	69	71	71	-	-	-
	Ag. Adm. ou techn. principaux 2ème cl. (éch. 5)	AAP 2/ATP 2	-	-	-	-	65	67	69	71	73	76	-	-	-
	Ag. Adm. ou techn. principaux 1ère cl. (éch. 6)	AAP 1/ATP 1	-	-	71	73	74	77	81	84	-	-	-	-	-
B	Contrôleurs stagiaires / TG stagiaires (Ecoles)	CS/TG stag	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Contrôleurs 2ème classe / Techniciens géomètres	C2/TG	52	65	67	67	69	73	75	81	85	89	92	98	98
	Contrôleurs 1ère classe / Géomètres	C1/G	67	67	69	69	74	77	80	83	87	90	95	99	102
	Contrôleurs principaux / Géomètres principaux	CP/GP	75	80	83	87	87	90	95	101	109	109	-	-	-
A	Inspecteurs élèves (Ecoles)	IE	58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs	I	58	88	91	95	101	107	116	118	127	136	154	158	-
	Inspecteurs vérificateurs spécialisés	IVS	97	103	105	114	117	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs départementaux 3ème fin de carrière	I DEP FC	-	-	167	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 3ème cl. (non compt.)	I DEP 3 NC	151	159	168	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 2ème cl. (non compt.)	I DEP 2 NC	170	173	180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 1ère cl. (non compt.)	I DEP 1 NC	173	183	192	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 3ème cl. (comptable)	I DEP 3 C	160	168	177	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 2ème cl. (comptable)	I DEP 2 C	177	182	187	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 1ère cl. (compt. 966)	I DEP 1 C	182	199	206	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 1ère cl. (compt. 1015)	I DEP 1 1015	236	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspect. départementaux 1ère cl. (compt. 1040)	I DEP 1 1040	256	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Receveur percepteur	RP	170	177	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Trésorier principal 2ème catégorie	TP 2	187	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Trésorier principal 1ère catégorie	TP 1	230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Receveur des Finances 2ème catégorie	RF 2	190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Receveur des Finances 1ère catégorie	RF 1	230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs principaux 2ème classe	IP 2	116	125	133	153	160	171	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs principaux 1ère classe	IP 1	182	192	199	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Directeurs divisionnaires de fin de carrière	DIR DIV FC	-	-	-	-	203	-	-	-	-	-	-	-	-
	Dir Div filière fiscale / Dir Dep filière gestion publ.	DIR DIV FF/DIR DEP FGP	177	195	203	226	236	-	-	-	-	-	-	-	-
	Directeurs départementaux filière fiscale	DIR DEP FF	220	247	265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chefs des services Trésor Public	CSTP	220	247	265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chefs des services fiscaux (classe normale)	CSFN	315	353	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chefs des services fiscaux (cl. fonctionnelle)	CSFF	333	374	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Délégués interrégionaux	DI	-	-	374	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Chefs du service comptable 4/1	CSC 4	236	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chefs du service comptable 3/1	CSC 3	256	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Chefs du service comptable (ex RD 1015)	SI EC 1015	276	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Chefs service compt. (ex RDA) / TP 1 HEA	CSC HEA/TP 1 HEA	344	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Chefs service compt. (ex RDB) / TP 1 HEB	CSC HEB/TP1 HEB	364	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conservateurs des hypothèques (catégorie 6)	CDH 6	236	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conservateurs des hypothèques (catégorie 5)	CDH 5	256	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conservateurs des hypothèques (catégorie 4)	CDH 4	276	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conservateurs des hypothèques (catégorie 3)	CDH 3	331	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conservateurs des hypothèques (catégorie 2)	CDH 2	368	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conservateurs des hypothèques (catégorie 1)	CDH 1	386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrateur Finances Publiques	AFIP	220	247	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Adm. Fin. Pub. 1015 / Adm. gen. Fin. Pub. CN 1015	AFIP 1015/AGFIP 1015	265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Adm. Fin. Pub. HEA / Adm. gen. Fin. Pub. CN HEA	AFIP HEA/AGFIP CN HEA	290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Adm. Fin. Pub. HEB / Adm. gen. Fin. Pub. CN HEB	AFIP HEB/AGFIP CN HEB	320	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AGFIP CN HEC / AGFIP 1 HEC (1ère classe)		345	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AGFIP CN HED / AGFIP 1 HED (1e cl.) / AGFIP CE HED		380	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AGFIP 1 HEE (1e classe) / AGFIP CE HEE		395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ad. gen. Fin. Pub. CE HEF	AGFIP CE HEF	430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ad. gen. Fin. Pub. CE HEG	AGFIP CE HEG	470	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

SEA 2010

Droit d'entrée : 18,00 €

CADRE A : 63 €

CADRE B : 58 €

CADRE C : 49 €

**ACDP/auxiliaire/PACTE :
41 €**

(1) Pour les «Agents contractuels de droit public» ne pas oublier d'appliquer la règle du «prorata temporis» sur la base du temps de travail DGFIP.

Bonne année, Monsieur Parini !

Ces quelques lignes, que vous lirez peut-être, vous dirons nos inquiétudes et nos souhaits.

Pour notre administration d'abord, que vous conduisez (à vos convictions défendantes) droit dans le mur, et surtout pour les femmes et les hommes qui tentent, dans la douleur et sans véritable reconnaissance, de vous convaincre d'emprunter un salvateur aiguillage.

Mais aussi, pour vous, Monsieur le Directeur général.

Les voeux que vous avez très tôt adressés à l'ensemble de la communauté des agents de la DGFIP cachent maladroitement, au milieu d'un verbiage convenu, vos tiraillements et vos contradictions.

Nous ne relèverons pas votre condescendance que nous voudrions voir se transformer en reconnaissance sonnante et réverbérante.

Pas plus vos tentatives désespérées de répondre par des artifices organisationnels et techniques, au vrai problème, celui des suppressions d'emplois.

Nous ne commenterons pas, encore, votre engagement à limiter les efforts de restructuration aux seules opérations de fusion quand vous engagez, par exemple, une expérimentation nébuleuse concernant la gestion des créances en RJ/LJ.

Notre attention est, en revanche, retenue quand vous écrivez vouloir «atténuer», à la demande des personnels (et à celle de leurs représentants) auxquels vous vous adressez «le rôle des indicateurs dans la vie quotidienne des agents».

Vraie conviction ou posture de circonstance ?

Au fond, n'êtes-vous pas comme les 125 000 agents de la DGFIP, tiraillé entre ce que l'on vous fait faire et ce que vous pensez que l'on devrait faire ?

Elle est (notre attention) aiguisée ensuite par l'expression de votre souhait de voir respecter les droits acquis et celui que nous prenions, tous ensemble, du temps pour nous habituer, nous projeter, nous sentir à l'aise dans nos nouveaux statuts et nos nouvelles merveilleuses règles de gestion.

Vous aspirez là à un idéal que nous partageons et qui devrait vous conduire, alors que vous avez mandat de les unifier, à maintenir très longtemps les filières de gestion dans une quasi infinie période de convergence.

Ce que vous ne ferez pas !

Nous sommes inquiets, Monsieur le Directeur général, et formons le voeu que vous choisirez le bon cap, dans l'intérêt de tous, et de vous-même !